

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

## DATES INSCRIPTIONS DES SECONDES ET PREMIÈRES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

**Mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 juin, de 9h00 à 19h00, en salle E 109**

A compter du mardi 27 juin, vous devrez préinscrire votre enfant en vous connectant au portail Scolarité Services : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

### LISTE DES DOCUMENTS À RAPPORTER AU LYCÉE LORS DES JOURNÉES D'INSCRIPTIONS

- Fiche d'urgence à compléter
- Fiche « Demande d'inscription au restaurant scolaire / internat »
- Fiche « Demande d'inscription à l'internat »
- 3 photos d'identité mentionnant au dos vos nom, prénoms et niveau (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup>)
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport
- Photocopie du jugement de garde des enfants (pour les parents séparés)
- Photocopie intégrale du livret de famille (pages parents et enfants)
- Photocopie de l'attestation ASSR2
- Photocopie de la notification de droits ouverts (pour les élèves boursiers arrivant d'une autre académie)
- Photocopie des bulletins scolaires de l'année scolaire 2022-2023
- Chèque de 5 € à l'ordre de la « Maison des lycéens du lycée Choiseul » (facultatif)

**ATTENTION** : tout élève qui ne sera pas préinscrit ou qui n'aura pas pris contact avec l'établissement **avant le 3 juillet** perdra le bénéfice de son affectation.

La demande d'admission à l'internat est prononcée sous réserve de places disponibles et vous sera confirmée à l'issue de la commission d'internat du 06 juillet 2023.

Pour toute information, consulter le site internet du lycée : <https://lyceechoiseul.fr/>